

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

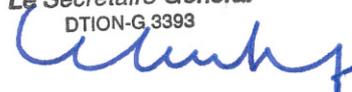
**Dossier de demande de renouvellement d'autorisation présenté par la Société d'Exploitation de
Carrières (SEC) pour l'exploitation de la carrière de roche massive calcaire située au lieu-dit
« Le Cloteirol », sur le territoire de la commune de Villeneuve-Loubet.**

INFORMATION

L'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, consultée sur le dossier présenté par la Société d'Exploitation de Carrières (SEC), conformément aux articles R. 122-13-1 et R. 512-14-2 du code de l'environnement, est un avis tacite.

Fait à Nice, le **03 DEC. 2013**

*Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général*
DTION-G 3393



Gérard GAVORY